



Commune de  
**CRANS-MONTANA**

## CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

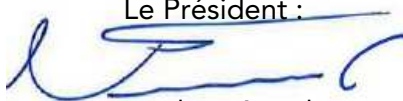
L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

**Lundi 16 décembre 2019 à 19h30**  
**au Centre Scolaire de Montana-Village**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 17.06.2019.
3. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2020.
4. Lecture et approbation des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
5. Présentation de la planification financière 2021 - 2024.
6. Sujets d'actualité et divers.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :  
  
Nicolas Féraud

Le Secrétaire :  
  
Marcel Riccio

Crans-Montana, le 22 novembre 2019

NB : Seuls les citoyens domiciliés sur la commune depuis 30 jours au moins, peuvent prendre part aux scrutins lors de l'Assemblée primaire (Loi sur les droits politiques du 13.05.2004, article 9).

NB : Les annexes peuvent être téléchargées du site communal <http://www.commune-cransmontana.ch>. Un aperçu du budget figure au verso de la présente.